

Les Espèces Invasives à Sanvignes-les-Mines

5. Le Ragondin

➤ Origine/habitat

Le ragondin fait partie de la famille des myocastoridés, au même titre que le castor d'Europe par exemple.

Importé d'Amérique du Nord pour sa fourrure au 18^{ème} siècle, celui-ci a petit à petit colonisé la quasi-totalité de la France après l'arrêt de la filière en 1930.

Le ragondin **privilégie les eaux stagnantes** (étangs, mares, canaux) **et les cours d'eau lents** (rivières, partie calmes des fleuves). Ces milieux doivent être riches en végétation aquatique et terrestre puisqu'il a un régime exclusivement végétarien.

➤ Comment le reconnaître et où le voir ?

Le *Myocastor coypus* (nom latin) est un animal au corps massif, pourvu d'une grosse tête et de petites oreilles. Ses pattes arrières sont en partie palmées, la queue est dénudée, longue et cylindrique. Son pelage est brun. Il mesure de 65 à 105 cm et peut peser jusqu'à 10kg !

C'est un animal **diurne ou crépusculaire**. Chaque année, le ragondin fait une à deux portées de 2 à 9 jeunes entre mars et octobre.



➤ Pourquoi le ragondin est-il invasif ?

Le ragondin, inoffensif aux premiers abords, a des conséquences assez lourdes sur les milieux qu'il colonise.

- Tout d'abord, en construisant son terrier sur les berges des cours d'eau, il **les fragilise dangereusement et provoque souvent l'érosion de celles-ci**.
- Aussi, la prolifération du ragondin engendre une **consommation excessive de végétaux aquatiques qui déstabilise cet écosystème**, au détriment des espèces locales d'oiseaux, d'insectes ou de mammifères.
- Le ragondin **occasionne également des dégâts aux activités humaines**. En effet il est souvent **responsable de dégâts sur des cultures**. Mais il est aussi **vecteur de maladies telles que la leptospirose**. Celle-ci se transmet par l'urine et peut être transmise à l'homme (15 cas par an) mais aussi aux bovins et affecter sérieusement la reproduction du troupeau.



➤ Les moyens de lutter contre la colonisation

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, **le ragondin fait aujourd'hui partie des espèces classées invasives en France. De plus, c'est également une espèce « nuisible »**, c'est-à-dire qui a des conséquences néfastes sur l'activité agricole.

Le ragondin possède un statut particulier **car il est possible de le chasser (à condition d'avoir un permis), de le piéger ou de le déterrer durant l'année entière**. Ainsi, chaque année, de nombreux spécimens sont piégés/chassés par les agriculteurs ou les associations de chasseurs locaux dans le but d'essayer de contenir la population.

➤ **Comment agir en tant que particulier ?**

De la même manière que pour toutes les espèces invasives : **meilleure est l'observation, meilleure est la lutte !**

Ainsi, dès que vous voyez un ragondin près de chez vous, dans votre jardin, localisez-le sur la carte interactive mise en place par la mairie : <https://www.google.com/maps/d/u/0/edit?mid=1IM8DUNEHvwAiWSSPUoMiCyPHMUQ>
tutoriel pour utiliser cette carte : http://www.mairie-sanvigneslesmines.fr/tuto_carte.pdf



POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://animal.cheloniophilie.com/Fiches/Ragondin.php>

POUR ALLER PLUS LOIN :

<http://www.notre-planete.info/actualites/4140-ragondin-nuisible>